

Nature de l'acte : 7.10 .

DECISION N° 2026_205

Mis en ligne le 04.09.2026
Transmis le 04.09.2026..

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION WORLD CLEAN UP DAY FRANCE - ANNÉE 2026

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune à l'association World CleanUp Day, qui promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 24°) prévoyant que le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion pour l'année 2026 afin poursuivre la sensibilisation de nos concitoyens à la réduction des déchets à travers la participation à la journée mondiale du nettoyage de la planète, prévue le 19 septembre 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De renouveler l'adhésion à l'association World CleanUp Day pour l'année 2026.

ARTICLE 2 :

De régler, par mandat administratif, un montant de cotisation annuelle de 100 euros à l'association World CleanUp Day.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- affichée à l'emplacement réservé à cet effet dans le hall de l'hôtel de Ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 04/09/2026



Thierry LAVIT
Maire de Lourdes

